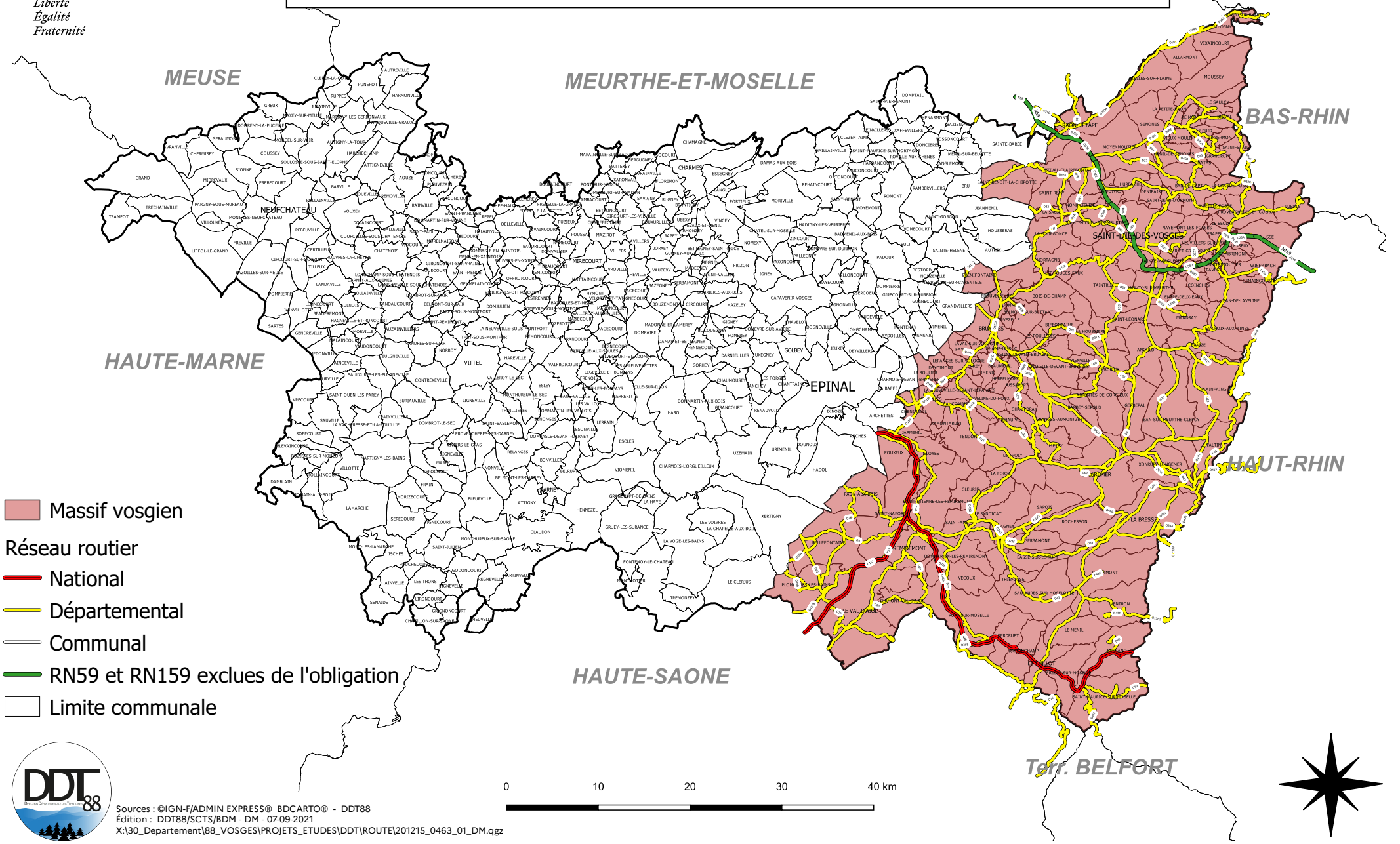


Communes prises en compte dans le cadre de l'application du décret n° 2020-1264 du 16 octobre 2020 relatif à l'obligation d'équipements spéciaux de certains véhicules en période hivernale, à compter du 1er novembre 2021



- Massif vosgien
- Réseau routier
- National
- Départemental
- Communal
- RN59 et RN159 exclues de l'obligation
- Limite communale

